



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

APPEL A CANDIDATURES **TUTEURS ET TUTRICES DE MAISONNEE** Équipe d'encadrement

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, Il poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La phase 1 du SNU est construite autour d'un séjour de cohésion en internat d'une durée de 13 jours.
Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

Afin d'encadrer 100 mineurs qui seront accueillis en février 2022, en Seine-Maritime, **la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) recherche des femmes et des hommes pour occuper la fonction de tuteur/tutrice de maisonnée.**

Profil :

- âgé de 21 ans et plus ;
- titulaire du BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente* ou d'une expérience et de compétences techniques et pédagogiques adaptées au poste ;
- expérience confirmée dans l'encadrement d'un public adolescent.

** Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.*

Durée du contrat : 21 à 24 jours

- 3 à 5 jours de formation et de préparation du séjour début février (calendrier à fixer)
- 1 jour de mise en place et/ou convoyage (samedi 12 février 2022)
- 13 jours (en hébergement 24/24 h en Seine-Maritime, au Château de Chantereine sur la commune de Criel sur Mer) à l'occasion du séjour de cohésion du 13 au 25 février 2022
- 1 jour de rangement et/ou convoyage si nécessaire (samedi 26 février 2022)
- 4 jours de repos rémunérés (repos hebdomadaire et repos compensateur)

Il est à noter que les tuteurs et tutrices de maisonnée pourront être mobilisés dans le cadre de l'acheminement des volontaires en début et fin de séjour.

Missions :

Vous êtes le tuteur et référent d'une maisonnée composée d'une douzaine de jeunes âgés de 15 à 17 ans. Placé sous l'autorité du capitaine de compagnie et de son adjoint, vous êtes le premier cadre de contact des volontaires pendant les deux semaines du séjour de cohésion. Vous partagez, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont vous avez la charge. Vous veillez à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. Vous êtes responsable de la vie quotidienne de votre groupe et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Comme les volontaires, vous portez l'uniforme sur les temps collectifs et de représentation hors du centre.

A la demande des cadres de compagnie et en fonction de vos connaissances et/ou de vos expériences, vous pouvez directement piloter des modules prévus dans le cadre du projet pédagogique du séjour de cohésion (pour les jeunes de votre maisonnée et ceux d'autres maisonnées)

Rémunération : salaire journalier brut de 68,90€ (+ hébergement et restauration pris en charge sur la période du séjour de cohésion) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif (soit, à titre indicatif, un salaire brut de 1446,90€ pour 21 jours travaillés).

Remarque : En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) de chaque candidat retenu.

**Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation)
jusqu'au 20 janvier 2022 inclus, par courriel, à l'adresse suivante:**
sdjes76-snu@ac-normandie.fr